



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
d'
ARROMANCHES



pl. Alphonse Trémoulet
14117 Arromanches

Courrier arrivé le :
/ 5 MAI 2025
Centre de Gestion FPT 14
ACCUEIL

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

LE MAIRE D'ARROMANCHES,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° I du 28.04.2025, relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté du 01^{er} février 2025, fixant les lignes directrices de gestion, à compter du 01^{er} février 2025 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – Le tableau annuel d'avancement de grade, au titre de l'année 2025, est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
LEFEVRE Martine	Adjoint administratif territorial	01/05/2025

Avancement au grade d'agent de maîtrise principal

NOM / PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET DE LA NOMINATION
DENIZE Sylvain	Agent de maîtrise	01/05/2025

ARTICLE 2 – Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARROMANCHES, le 29 avril 2025



Le Maire,

Marcel BASTIDE

Le Maire,

✓ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

✓ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application Informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr